

FORMATION

LE CONTENTIEUX DE L'URBANISME

Anticiper les risques contentieux inhérents à chaque projet d'urbanisme

Maîtriser les conséquences des contestations susceptibles d'être introduites à l'encontre des décisions ou des constructions

Durée	Niveau	Lieu	Dates	Tarif
2 jours – 14 heures	Qualifié	Bénouville	1 ^{er} et 2 juin 2023	900 €

Contexte

Le contentieux de l'urbanisme est aussi considérable par son volume – le nombre d'affaires jugées chaque année en la matière le prouve si besoin est – que par sa technicité. Il s'agit en effet un des rares contentieux à se trouver partagé entre trois juridictions différentes : le juge administratif, compétent pour connaître de la légalité des actes et autorisations par la voie du recours pour excès de pouvoir ou pour mettre en jeu la responsabilité de la puissance publique ; le juge pénal, compétent pour sanctionner les utilisateurs du sol réalisant leur projet sans autorisation préalable ou sans respecter les prescriptions d'urbanisme en vigueur ; le juge civil devant lequel sont engagées les actions en réparation ou en démolition.

Public visé

- ✓ Avocats spécialisés en droit public
- ✓ Notaires et professionnels de l'immobilier
- ✓ Agents de collectivité ou de l'État rattachés à un service urbanisme et aménagement

Prérequis

La formation nécessite une maîtrise générale du droit de l'urbanisme, du régime des documents et de celui des autorisations d'urbanisme. Le suivi de la formation « Les fondamentaux du droit de l'urbanisme » pourra constituer un préalable adapté.

Compétences acquises

- ✓ Capacité à bien dissocier les différentes actions contentieuses susceptibles d'être introduites à l'occasion d'un projet
- ✓ Anticiper les risques contentieux et adapter un comportement adapté face à ceux-ci
- ✓ Déterminer de façon précise la date à laquelle une autorisation d'urbanisme est purgée des recours et retrait
- ✓ Comprendre les conséquences d'une annulation d'une autorisation ou d'un document d'urbanisme
- ✓ Maîtriser les différentes prescriptions relatives aux actions pénales et civiles
- ✓ Savoir utiliser les moyens de régularisation des constructions sauvages ou réalisées dans l'irrespect de l'autorisation accordée

Parcours pédagogique

Quizz d'entrée / Acquisition de connaissances / Analyse de documents / Exercices de mise en situation / Quizz de sortie

Le plus de la formation

La formation présentera les apports récents de la loi ELAN du 23 novembre 2018 au contentieux administratif de l'urbanisme et ceux du décret du 17 juillet 2018 portant modification du code de justice administrative et du code de l'urbanisme.






Indicateurs de résultats

Le décompte des formations et des personnes formées est opéré depuis le 1^{er} janvier 2021.

Nombre de formations organisées	Nombre de personnes formées
1	15

Évaluation des formations dispensées

Les appréciations figurant ci-dessous correspondent aux moyennes opérées des retours des stagiaires.

Évaluation générale de la formation					
					4,5 / 5

Évaluation de l'intervenant					
					4,8 / 5

Évaluation de la réalisation des objectifs proposés					
					4,3 / 5

Avis et appréciations des inscrits

« La qualité du formateur et les cas pratiques sont les points forts du stage » (Coralie Poulingue)

« Une excellente formation, conforme à son intitulé. Un grand merci » (Jean Chartier)

« Les cas pratiques pour l'illustration des propos sont très utiles » (P.)

PROGRAMME DE LA FORMATION

LE CONTENTIEUX DE L'URBANISME

§ 1) Rappels sur le contentieux administratif

§ 2) Le contentieux de l'annulation des documents d'urbanisme

- A - Le recours pour excès de pouvoir
- B - L'exception d'illégalité
- C - La protection inédite des documents de planification
- D - L'étendue de l'annulation
- E - Les conséquences de l'annulation du document d'urbanisme

§ 3) Le contentieux de l'annulation des autorisations d'urbanisme

- A - Le recours engagé par le pétitionnaire contre l'acte
- B - Le recours engagé par un tiers contre l'acte
- C - Le référé suspension
- D - Les conséquences de l'annulation de l'acte

§ 4) Le contentieux de la responsabilité des autorités compétentes en urbanisme

- A - Le fait générateur du dommage
- B - Le préjudice indemnisable
- C - Une illustration : la responsabilité pour certificats d'urbanisme illégaux ou incomplets

§ 5) Le contentieux pénal de l'urbanisme

- A - Les catégories d'infractions pénales et leurs peines
- B - Les personnes responsables
- C - Le déclenchement des poursuites
- D - Les sanctions
- E - La prescription de l'action pénale

§ 6) Le contentieux civil du droit de l'urbanisme

- A - Le contentieux des travaux réguliers (conformes à une autorisation annulée)
- B - Le contentieux des travaux irréguliers